

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

ADMINISTRATION GENERALE

MARCHE D'ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES » – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT AU MARCHE

Par délibération en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés d'assurances. Cette convention prévoit que chaque entité « *s'assurera de la bonne exécution des marchés pour ce qui le concerne, ce qui signifie notamment qu'il paiera ses factures et que, le cas échéant, il fera son affaire de la conclusion d'un ou plusieurs avenants qui ne concernent que lui* ».

Par délibération du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un contrat d'assurances « flotte automobile et tous risques engins » se terminant le 31 décembre 2022 sur les bases suivantes :

- ✓ Risques couverts :
 1. Assurance « automobile » et garantie « tous dommages » pour l'ensemble du parc de véhicules (offre de base) avec assurance « Marchandises transportées » et assistance,
 2. Assurance « Tous risques engins » (Commune uniquement).
- ✓ Assureur portant le risque : SMACL Assurances (79031 NIORT CEDEX 9).
- ✓ Montant pour la Commune (hors application de la clause d'indexation ou d'évolution du parc) :
 1. Assurance « automobile » et garantie « tous dommages » pour l'ensemble du parc (offre de base) avec assurance « Marchandises transportées » et assistance : **41 613,70 € TTC** annuel,
 2. Assurance « Tous risques engins » (Commune uniquement) : taux HT annuel de 5 % de la valeur des matériels assurés.

Par courrier en date du 5 juillet 2021, l'assureur SMACL Assurances, propose, compte-tenu notamment des mauvais résultats constatés en matière de sinistralité de la partie « Flotte Automobile », une augmentation de la prime 2022, uniquement pour la Commune et sur la part « Flotte Automobile », de 40 % par rapport à 2021, fixant la nouvelle prime à la somme prévisionnelle de **55 244,01 € HT** (sur la base des données au 1^{er} décembre 2021).

Compte-tenu des montants réellement payés jusqu'à présent (différents du montant prévisionnel initial, compte-tenu des différentes modifications du périmètre du parc automobile et des engins assurés), le nouveau montant prévisionnel du marché sur toute sa durée est de **213 914,38 € HT**. L'avenant entraîne par conséquent une augmentation du montant du marché de **9,89 %**.

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché d'assurance « Flotte automobile et tous risques engins ».

----- Fin du document -----